

Sécurité de la vieillesse

demander, étant donné la grande importance de ce projet de loi, s'il n'y aurait pas lieu de continuer, de 5 heures à 6 heures, l'étude du projet de loi C-147, puisque nous tenons absolument à ce que ce bill soit adopté, mais qu'y soient incorporés les amendements que nous proposons.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Les honorables députés ont entendu la suggestion de l'honorable député de Lotbinière.

[Traduction]

La Chambre consent-elle à ce qu'on supprime l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires?

M. Baldwin: Non, monsieur l'Orateur. L'étude d'un bill important est prévue pour 5 heures. Il se peut qu'après un bref discours le gouvernement juge bon de donner son approbation au principe du bill. Nous serions heureux de reprendre alors la discussion de la question maintenant à l'étude.

[Français]

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Je suis étonné de l'opinion qu'exprime mon honorable collègue de Peace-River (M. Baldwin), lui qui, l'autre jour, a «tué» l'heure des députés pour essayer de provoquer un vote-surprise un vendredi, et qui, aujourd'hui, refuse que la question de la pension de sécurité de la vieillesse soit étudiée plus avant. Je comprends maintenant pourquoi hier il a proposé sa motion stupide sur la Polymer...

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le Canadien National—Le projet d'indexation des pensions sur le nombre d'années de service; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Affaires extérieures—Les protestations contre le projet américain d'inondation de la vallée canadienne du Skagit; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—L'administration fédérale—La prolifération des ministères et des immeubles à Ottawa—La politique envisagée.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu par les voies ordinaires. Votre Honneur constatera qu'il y a consentement pour passer à l'article n° 7 du *Feuilleton*, un bill qui figure au nom du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Y a-t-il consentement unanime au sujet de la proposition du secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

[M. Fortin.]

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MODIFICATION RELATIVE AUX ANNONCES PUBLICITAIRES AU COURS DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX ENFANTS

M. James McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le bill C-22, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours des programmes destinés aux enfants), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

—Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt que manifestent les députés à l'égard de ce bill, ils consentiraient peut-être à imposer une limite de 10 minutes aux discours, afin de permettre une participation maximum. J'espère ainsi qu'on pourra examiner suffisamment le bill pour le renvoyer au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous consentirions volontiers à une limite de 10 minutes au cours de cette heure-ci.

[Français]

M. Fortin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Il y aurait peut-être lieu de s'entendre sur cinq minutes, pour qu'on en revienne immédiatement au bill C-147, étant donné son importance.

Une voix: D'accord.

[Traduction]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ignore s'il y a eu des discussions à ce sujet par les voies ordinaires. J'espère que le député attendra que le député ministériel chargé de participer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires puisse conférer avec ses collègues pour s'assurer que la chose leur convient. Le député pourrait peut-être prononcer son discours et on pourrait ensuite s'entendre.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, il y a eu des consultations, mais non avec tous les partis à la Chambre. Toutefois, si nous pouvons nous entendre, nous serions sûrement d'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord sur quoi?

M. Reid: Dix minutes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence doit-elle comprendre qu'il s'agit de 10 minutes pour tout le débat ou de 10 minutes par discours?

M. Lefebvre: Par discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre convient-elle d'imposer une limite de 10 minutes aux discours des députés durant le débat?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: De ce fait, mon intervention sera raccourcie de moitié. Je me réjouis de ce consentement car je sais qu'on s'intéresse beaucoup au bill, et à juste titre. On exposera certainement les motifs de cet intérêt au cours du débat dans le temps très limité dont nous disposons.

Le bill que j'ai le privilège de parrainer, appuyé par le député de Thunder Bay (M. Penner)—et avec l'appui de